

St-Hubert, 27 sept.—Le mois dernier, mon fils fut pris d'un mal à la bouche, qui, au dire des médecins, devait être long à guérir. Je m'adressai à N.-D. du Rosaire avec confiance et bientôt l'enfant fut guéri. Nous avions promis de faire brûler une lampe devant l'autel du Rosaire pendant 9 jours et de faire publier.—H. L.

— Mille actions de grâces à la Reine du Rosaire et à saint Ignace pour une guérison obtenue après promesse de l'offrande des honneurs d'une grand'messe en l'honneur de N.-D. du Rosaire et de publication.—Mme H. L.

St-Sauveur, sept.—Remerciements à la T. S. Vierge pour faveurs obtenues avec promesse d'une offrande pour le sanctuaire.—Enfant de Marie.

Cap-de-la-Madeleine, sept.—Une jeune poitrinaire remercie N.-D. du Rosaire de lui avoir donné la force d'aller à l'église faire la sainte communion.—Abonnée.

Roberval, septembre.—Remerciements à N.-D. du Rosaire pour deux faveurs obtenues.—Mlle B.

Ste-Angèle.—Remerciements à N.-D. du T. S. Rosaire pour faveurs obtenues après la promesse de faire publier dans les *Annales*. Abonnée.

Berthierville, sept.—Remerciements à N.-D. du T. S. Rosaire pour une grâce particulière obtenue après promesse d'une neuvaine de rosaire et de publication dans les *Annales*. Aussi actions de grâces à saint Antoine.—Mme F. P.

Ste-Anne de la Pérade, 20 sept.—Reconnaissance à la Reine du T. S. Rosaire, pour guérison d'un rhumatisme après promesse d'un pèlerinage au Cap et de publication dans les *Annales*.—Pèlerine.

Trois-Rivières, 30 sept.—En septembre mil neuf cent, je fus atteinte d'un grave mal d'yeux, et, deux mois plus tard, j'étais obligée de me faire réduire une hernie de la cornée; opération très délicate et sans grand espoir de succès. Alors, je promis à N.-D. du T. S. Rosaire que si l'opération réussissait bien et si j'obtenais ma guérison, je la ferais publier dans les *Annales*. Etant aujourd'hui guérie, je viens avec bonheur m'acquitter de cette dette de reconnaissance.—Mlle M. L. R.

— Nous ne savons pas, nous n'avons pas le droit de dire, que telle personne, de quelque manière qu'elle soit morte, est sous le coup de la damnation prononcée. Elle en a pris le chemin, elle s'y est exposée, cela est douloureusement évident; mais, encore une fois, les mystères du dernier moment, et surtout ceux de la bonté divine, qui nous les découvrira! Un illustre évêque a dit: "Entre le dernier soupir d'un mourant et l'éternité, il y a un abîme"; surtout si quelques âmes pieuses ont prié pour ce mourant.